

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésiste :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° P19-

065950

ND: 36299

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : Lohouasou

Société : Abde Plab

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : 0005156

Date de naissance :

Adresse : Haj E P Baj Lyja Marrakech 12.177

Tél. : 05.24.43.49.17

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

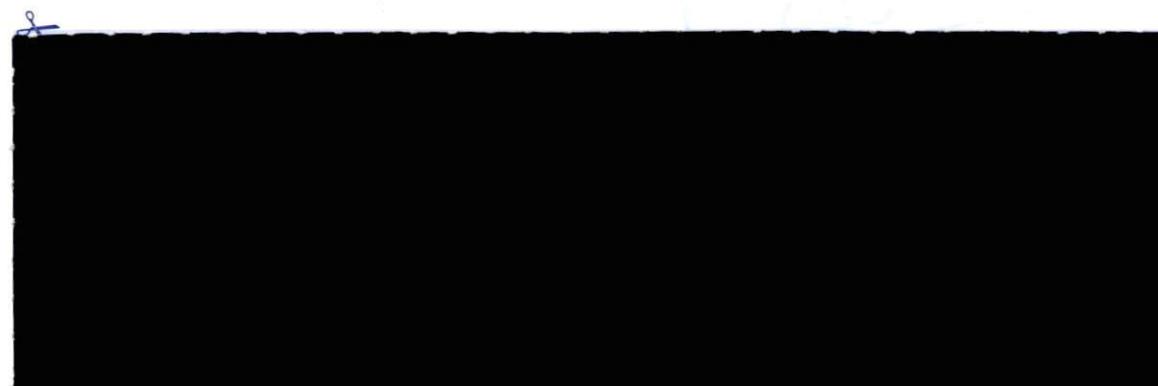
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

C = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
CS = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
CNPSY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
V = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
VN = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
VD = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
VD = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
PC = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
K = Actes de chirurgie et de spécialistes

SF = Actes pratiqués par la sage-Femme et relevant de sa compétence
SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage-femme
AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
R-Z = Electro - Radiologie
B = Analyses

POUR L'ADHERENT

- La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.
- Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.
- Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposée pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.
- Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

- L'HOSPITALISATION EN CLINIQUE
- L'HOSPITALISATION EN HOPITAL
- L'HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU
- PREVENTORIUM
- SEJOUR EN MAISON DE REPOS
- LES ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit
- d'actes répétés en plusieurs séances ou actes
- globaux comportant un ou plusieurs échelons
- dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'ORTHOPÉDIE
- LA REEDUCATION
- LES ACCOUCHEMENTS
- LES CURES THERMALES
- LA CIRCONCISION
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit prévenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade

DATE DE DEPOT



MUPRAS

Mutuelle de Prevoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 91.26.46/2648/2649/2857/2883
FAX : 91.26.52
TELEX : 3998 MUT
E-mail: mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS N° 0409178

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : Lahouaoui ABDELLAH
Matricule : 005156 Fonction : Retrait Poste :
Adresse : Bay El Fathia Marrakech N° 177
Tél. 05 24.43.49.17 Signature Adhérent : LAHOUAOUİ

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : Lahouaoui Tloua Age :
Lien de Parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : 30/06/2020

Nature de la maladie : Epeffe renal

S'il s'agit d'un accident : Causes et circonstances

A Marrakech, le 30/06/2020

Durée d'utilisation 3 mois

Signature et cachet du médecin

Dr. M. Lahouaoui
Nephrologue et Médecin
CHU Marrakech
Med II

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des actes	Natures des actes	Nombre et coefficient	Montant détaillé des honoraires	Cachet et signature du médecin attestant le paiement des actes
30/06/20	C	C		INP: 07 000 428 Dr. Maryem Labra Nephrologie et dialyse CHU - Med VI

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des coefficients	Montant des honoraires
 ZAHRAOUI Medical Laboratory Marrakech 24 34 35 72 - FAX: 05 24 49 79 2	10/10/2012	B6804PC	770 DH

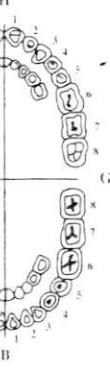
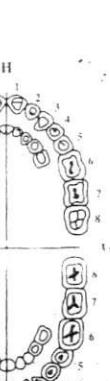
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du praticien	Dates des soins	Nombre*				Montant détailé des honoraires
		AM	PC	IM	IV	

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les Radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES		Dents traitées	Nature des Soins	Coefficient															
																			
				COEFFICIENT DES TRAVAUX															
				MONTANT DES SOINS															
				DEBUT D'EXECUTION															
				FIN D'EXECUTION															
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE																	
		<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td colspan="2">H</td> <td></td> </tr> <tr> <td>25533412</td> <td>00000000</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td colspan="2">D</td> <td>G</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>35533411</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td colspan="2">B</td> <td>11433553</td> </tr> </table>			H			25533412	00000000	21433552	D		G	00000000	35533411	00000000	B		11433553
H																			
25533412	00000000	21433552																	
D		G																	
00000000	35533411	00000000																	
B		11433553																	
		COEFFICIENT DES TRAVAUX																	
		MONTANT DES SOINS																	
		DATE DU DEVIS																	
		DATE DE L'EXECUTION																	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé

Centre Hospitalier Universitaire

Mohammed VI

Marrakech

Hôpital AR-RAZI



Nom : lachouaui
Prénom : louisa
N° d'Entrée :

Bon d'Examen B.O. AR/ N° 125057

Renseignements Cliniques	Résultats
<ul style="list-style-type: none">- NFS - Pg .- Urie , Crétinine .- CRP , ECBU .- Td Talc .	

LABORATOIRE AL MASSIRA
Docteur KHALIL EL-ZAIRACUI
Biologiste Médical
Al Massira 1, Lotissement Cité 18 Marrakech
Tél. 05 24 34 35 72 - Fax 05 21 53 19 85

Marrakech, le : 29/04/2020
Signé :

Dr. Lamine Labrasse
Néphrologie - Némodialyse
CHU - Med VII

DR. EZ-ZAHRAOUI Khalil

Spécialiste en analyses biologiques médicales

- Diplômé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rabat
- Diplôme Universitaire en Parasitologie et Mycologie
- Diplôme Universitaire en management de la qualité

الدكتور الزهراوي خليل

متخصص في البيولوجية الطبية

- خريج كلية الطب والصيدلة باربطة
- شهادة جامعية في علم الطفيليات والقطريات
- شهادة جامعية في إدارة المؤسسة

FACTURE: 32131/2020

ICE: 001652796000037 -- IF: 68907547 -- CNSS: 4322038 -- INPE: 077164564/073061939

MARRAKECH le

30/04/2020

Nom et prénom

MLLE MOUNA LAHOUAOUI

Référence

17J341

Médecin prescripteur

Docteur MARYEM LABRASSI

Acte de biologie demandé	Cotation (B)
NFS. HEMOGRAMME	80
UREE (AZOTEMIE, UREMIE)	30
CREATININE SERIQUE	30
CRP.C- REACTIVE PROTEINE	100
ECBU. EXAMEN CYTOBACTERIOLOGIQUE DES URINES	120
TACROLIMUS	320
Total du (B)	B 680
Prise de sang (PC)	0,00 DH
Montant en DH	770,00 DH

Arrêtée la présente note d'honoraires à la somme de: SEPT CENT SOIXANTE-DIX DIRHAMS

LABORATOIRE AL MASSIRA
Docteur KHALIL EZ-ZAHRAOUI
Biologiste Médical
Al Massira 1, lotissement C, 40 Marrakech
Tel : 05 24 34 35 72 Fax : 05 24 49 79 85

DR. EZ-ZAHRAOUI Khalil

Spécialiste en analyses biologiques médicales

- Diplômé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rabat
- Diplôme Universitaire en Parasitologie et Mycologie
- Diplôme Universitaire en management de la qualité

الدكتور الزهراوي خليل

متخصص في البيولوجية الطبية

- خريج كلية الطب والصيدلة بالرباط
- شهادة جامعية في علم الطفيليّات والقطريّات
- شهادة جامعية في إدارة الجودة

003-30D20

Prélèvement du : 30/04/2020

Résultats édités le: 07/05/2020

MLLE MOUNA LAHOUAOU

Dossier N° 17J341

Page: 1/3

HEMOGRAMME
Sysmex XN-550

Valeurs de référence

Femme

07/12/19-07:58

NUMERATION

GLOBULES BLANCS.....	8 300	/mm ³	3800 à 11000	7 800
GLOBULES ROUGES.....	4,5	M/mm ³	3,8 à 5,9	4,38
HEMOGLOBINE.....	(*)	10,2	g/dL	12 à 16
HEMATOCRITE.....	(*)	33,0	%	34 à 53
VGM.....	(*)	73,0	μ ³	76 à 96
TCMH.....	(*)	23,0	pg	24,4 à 34
CCMH.....		31,0	g/dL	31 à 36
PLAQUETTES.....		286	10 ³ /mm ³	150 à 450
				316

FORMULE

POLYNUCLEAIRES NEUTROPHILES.....	56,8	%	55,2
Soit	4714	/mm ³	1 400 à 7 700
POLYNUCLEAIRES EOSINOPHILES.....	1,1	%	1,1
Soit	91	/mm ³	20 à 500
POLYNUCLEAIRES BASOPHILES.....	0,4	%	0,3
Soit	33	/mm ³	0 à 110
LYMPHOCYTES.....	31,9	%	34,7
Soit	2648	/mm ³	1 000 à 4 800
MONOCYTES.....	9,8	%	8,7
Soit	813	/mm ³	100 à 1 000
			678,6

LABORATOIRE AL MASSIRA
Dr Khalil Ez-Zahraoui
Biochimie - Hématologie - Parasitologie - Biologie moléculaire
Al Massira I, Lotissement C, Villa N° 18 - Marrakech
Tél: 05 24 49 79 85 | E-mail : labomassira@gmail.com

Biologiste responsable : François CORNU				Biologistes médicaux :			
J.C. AZOULAY	L. DRUART	A. MARCILLY	A. PETIT	I. PETIT	S. TAPIA		
Y. BOUAMRA	A. EBEL	N. MEKNACHE	B. QUILICHINI	JM. VANDERNOTTE			
C. BOURDIN	D. ENGERAND	M. NAUD	E. RABUT				
C. BOUZ	A. FORCE	X. NAUDOT	L. RAYMOND				
E. BUGNI	L. GUILLOUX	M. NOUCHY	O. ROUALDES				
E. CART-TANNEUR	L. GUIS	A. OVIZE	C. SAULT				
C. COIGNARD	V. JACOMO	G. PANTEIX	B. SCHUBERT				
N. COUPRIE	L. LEFLEM	L. PELLEGRINA	L. STROMPF				
H. DESSUANT	A. LIQUIER	G. PERAZZA					

AUTORISATIONS : Activité de diagnostic prénatal : analyses de cytogénétique, y compris moléculaire ; analyses de génétique moléculaire ; analyses en vue du diagnostic des maladies infectieuses y compris de biologie moléculaire ; analyses de biochimie y compris les analyses portant sur les marqueurs sériques maternels ; Examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou de son identification par empreintes génétiques ; Activité biologique d'assistance médicale à la procréation ; Autorisation de détentio et/ou d'utilisation de sources de rayonnements ionisants à des fins de médecine nucléaire.

Dossier : 20594 99316-05.05.20

Enregistré le 05 Mai 2020, à 13h18

Edité le 06 Mai 2020, à 13h54:

Transmis par : LAM AL MASSIRA

Références : 0296928

MA394 – C – 2059499316

LAM AL MASSIRA
DR EZZEHRAOUI KHALIL
AL MASSIRA I LOTISSEMENT C N°18
. MARRAKECH MAROC

Exemplaire destiné au correspondant

Résultat d'analyse : Madame LAHOUAOUI, MOUNA

Née le 01 Janvier 2000, âgée de 20 ans

Prélèvement du 30 Avril 2020 à 09h00



ACCRÉDITATION
N° 8-1100
Liste des sites accrédités
et portée disponibles sur
www.coefrac.fr

Seuls les résultats identifiés par le symbole # sont couverts par l'accréditation.

PHARMACOLOGIE – TOXICOLOGIE Médicaments : surveillance thérapeutique / dosage toxicologique

Date de prélèvement 30.04.20
Heure de prélèvement 09h 00

Nous vous rappelons que les date et heure de la dernière prise du médicament sont des renseignements indispensables à l'interprétation du suivi thérapeutique.

Le suivi thérapeutique des médicaments s'effectue le plus souvent au taux résiduel c'est-à-dire avant la prise suivante ou à distance de 12h de la prise précédente.

■ Tacrolimus (FK506®) – sang total – LCMSMS

Posologie Non renseigné
Résultat 5,43 µg/L

Zone thérapeutique en taux résiduel en µg/L :		
	Thérapie initiale	Thérapie de maintien
Transplantation rénale	10-15	5-10
Transplantation hépatique	10-15	5-10
Transplantation cardiaque	10-18	8-15
Références:		
- Gressner AM, Arndt T. lexikon der Medizinischen Laboratoriumdiagnostik. Band 1 : Klinische Chemie. L. Aufl, Springer Medizin Verlag, Heidelberg (2007)		

Interlocuteur : Isabelle Petit – Réalisé par Biomnis IVRY – Validé par : Dr Isabelle PETIT

Dossier complet

François CORNU

La présentation de nos résultats a changé : désormais, chaque analyse est suivie de la mention « validé par », qui vaut signature informatique du biologiste concerné.